

Entre,

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Saint-Géry-Vers

Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy

Parc naturel régional des Causses du Quercy

Contrat Cadre

2018 / 2021

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Lot, représenté par Serge RIGAL, son Président,

La Commune de Saint-Géry-Vers, représentée par Jérôme GILES, son Maire,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Quercy, représenté par Danielle DEVIERS, sa Vice-Présidente,

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy représenté par Catherine MARLAS, sa Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 12 octobre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Saint-Géry-Vers,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint Géry-Vers en date du 18 octobre 2018,

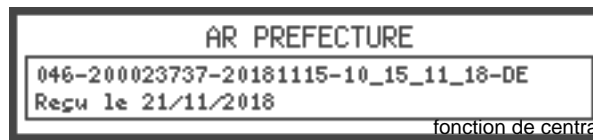
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de d'Agglomération du Grand Cahors en date du XXXXX,

Vu la délibération en date du XXXXX du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy,

Vu la délibération en date du XXXXX du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy,

Il est convenu ce qui suit :





Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 intercommunalités contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (villes-centres et communes/pôles de services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une

fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (anciens chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la Commune de Saint-Géry-Vers, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, le PETR du Grand Quercy et le PNR des Causses de Quercy :

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Géry-Vers vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

Petite commune de 880 habitants située dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Causses du Quercy, Saint-Géry-Vers est un pôle important pour les vallées du Lot, du Vers et du Célé à l'est du territoire du Grand Cahors. Ce secteur, très rural mais également très touristique, a un niveau de commerces assez faible ; il ne compte, par exemple, aucun supermarché. Située à mi-chemin entre Saint-Cirq-Lapopie et Cahors par la route ainsi que par la navigation fluviale, Saint-Géry-Vers a le potentiel de devenir un véritable pôle de services pour les habitants des communes alentour (Cabrerets, Tour-de-Faure, Saint-Cirq-Lapopie, certains hameaux d'Arcambal et des communes du Causse) ainsi que les touristes de passage. Le SCOT et le PLUi définissent Saint-Géry-Vers comme pôle d'équilibre et, en tant que tel, la commune doit conforter son rayonnement et participer au maillage du territoire en services. La Charte du PNR retient St-Géry-Vers comme un des sept espaces de vie et de service des Causses du Quercy.

Né de la fusion de deux communes au 1^{er} janvier 2017, Saint-Géry-Vers à deux polarités distinctes, distantes de 5 km, correspondant aux anciennes communes de Vers (427 habitants) et Saint-Géry (451 habitants). Vers s'est construit autour de l'ancienne place haute fortifiée, le castrum, et le long des plaines alluviales du Lot et du Vers. Le centre-bourg est marqué par deux coupures urbaines : la route départementale qui coupe le castrum en deux, et le talus de la voie ferrée désaffectée qui sépare le centre de la commune des berges du Lot. Saint-Géry, doté d'un petit centre ancien, s'est développé le long de la route départementale. La création des équipements publics le long de la voie ferrée dans les années 90 a créé un vaste espace central sur la plaine alluviale en face de la mairie sans véritable fonction urbaine.

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-10_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

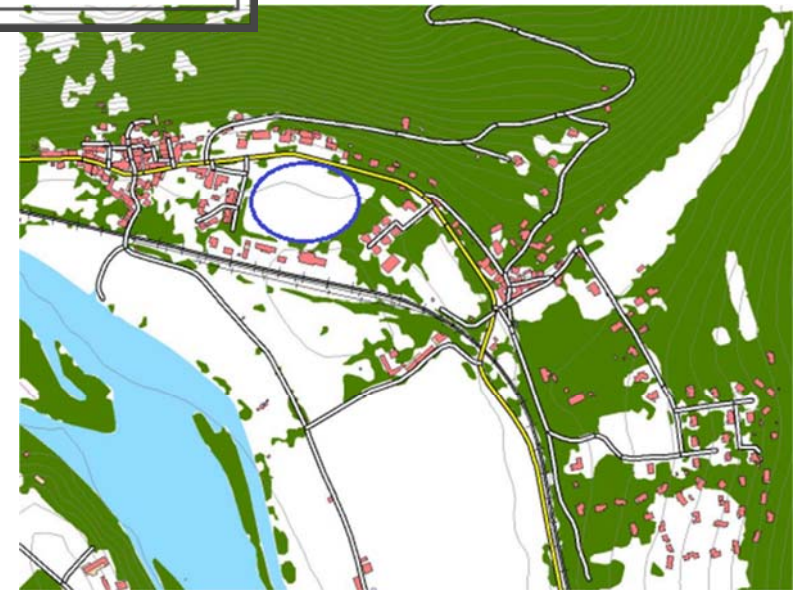
À la suite de l'implantation des commerces à l'ouest et d'un lotissement autour de la gendarmerie à l'est, l'espace central se trouve au cœur du bourg et l'amélioration de sa fonctionnalité est devenu un enjeu important.

Après avoir perdu de la population entre les années 60 et 90, la commune a renoué avec une croissance qui reste fragile. Entre 1982 et 2009, la population a augmenté grâce au solde migratoire positif (+8,3 habitants/an) mais la tendance s'est inversée lors de la dernière période intercensitaire (-2,5 habitants/an). Comme les autres communes rurales éloignées de la ville-centre, la population de la commune est vieillissante. L'âge médian est de 48 ans (soit 3 ans de plus que l'âge médian au niveau de l'agglomération) et les personnes de 65 ans et plus représentent 27% de la population.

La commune est plutôt résidentielle et 66% des actifs travaillent dans une autre commune (dont environ 40% à Cahors). En dépit d'un taux de chômage (16% au sens du recensement) plus élevé qu'au niveau de l'agglomération, les autres indicateurs socio-économiques (revenu médian, niveau d'études, taux d'activité) ne révèlent pas une fragilité sociale particulière.



Vue aérienne du centre-bourg de Vers



Structure urbaine du bourg de Saint-Géry, l'espace central est entouré en bleu

L'activité économique (dont l'offre touristique)

Avec 177 emplois, Saint-Géry-Vers n'est pas un véritable pôle d'emploi à l'échelle de l'agglomération, cependant elle est un pôle touristique important. Elle accueille de nombreux touristes tous les ans grâce à plusieurs gîtes et chambres d'hôtes, un hôtel 3 étoiles (28 chambres), un village vacances (574 places) et trois campings (156 emplacements) ainsi que 144 résidences secondaires (soit 23% du parc de logements). La vaste plaine alluviale qui sépare le bourg de Saint-Géry du Lot est en partie aménagée en aire d'accueil pour les camping-cars et en aire de loisirs. Saint-Géry-Vers constitue le point de départ de plusieurs sentiers de randonnée pédestres (notamment les GR 36 et 46). La commune est également un centre départemental de VTT avec 100 km de chemins tracés sur son territoire. Les deux bourgs sont des haltes nautiques importantes pour le tourisme fluvial sur le Lot. Le bourg de Vers se situe sur la Via Arverna (Chemin de St-Jacques entre Rocamadour et Cahors) et constitue un lieu prisé pour la pêche pendant que les falaises de Saint-Géry sont un lieu connu pour la pratique de l'escalade.

La commune a également un patrimoine historique important :

- Sur le plan préhistorique, la grotte de Pergouset, ornée de 153 gravures magdaléniennes témoignant de la présence humaine il y a environ 30 000 ans, est classée et le site archéologique de la grotte de la Bigourdane est inscrit au titre des monuments historiques ;
- Vers recèle les vestiges les plus intéressants de l'aqueduc romain Divona (1^{er} siècle après JC) qui reliait la vallée éponyme à Cahors ;
- Un château des anglais (XIV^{ème}) domine le bourg de Vers ;

- Le « petit » patrimoine (XVIII^{ème}-XIX^{ème}) est important : bassins, lacs, caselles, ruines de pierre....
- Le bourg de Saint-Géry accueille un musée ferroviaire, Mémorail Quercy Vapeur, qui retrace la mémoire du chemin de fer de 1880 à nos jours. Il propose notamment une promenade en extérieur à bord d'un petit train tracté par une machine à vapeur ainsi que des diverses expositions et manifestations.

ainsi plus difficile. Cependant, les habitants et le tourisme joue un rôle important dans le maintien des commerces locaux.

La commune constitue pourtant une polarité de santé à l'échelle du territoire. Une pharmacie, un médecin généraliste, un cabinet d'infirmières et quelques spécialistes (podologue, kinésithérapeute...) y sont implantés ainsi qu'un centre médico-social qui héberge une assistante sociale, une antenne du service de la protection maternelle infantile et de la protection de l'enfance. Une Maison de services aux publics (MSAP) qui a ouvert ses portes en 2017 complète l'offre.

La commune compte de nombreux commerces de proximité : deux superettes, deux boulangeries, un salon de coiffure, un garagiste, un fromager, un marché le dimanche (à Saint-Géry) et un marché bio/agriculture raisonné le jeudi soir (à Vers). Deux bureaux de poste et une gendarmerie se trouve également sur la commune.

La commune de Saint-Géry-Vers a deux écoles : l'école du bourg de Vers qui accueille des enfants de la maternelle et du CP, l'école du bourg de Saint-Géry qui accueille les enfants du CE1 au CM2. Une garderie gratuite est ouverte de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Un centre de loisirs, géré par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, accueille les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires.

Dans le domaine de la petite enfance, le taux de couverture de l'agglomération, qui s'élève à 90,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, est plutôt bon par rapport à la moyenne nationale. Actuellement, 5 assistantes maternelles sont actives sur la commune.

La mobilité (offre de transport...)

La commune est desservie par la ligne Cahors-Figeac du bus SNCF TER Occitanie pour laquelle les habitants de l'agglomération bénéficient d'un tarif préférentiel en lien avec le réseau urbain Evidence. Le bus dessert 5 points d'arrêt sur la commune 6 fois par jour dans chaque direction. Par bus, la commune est à 30 minutes de Cahors. Cependant, environ 80% des actifs se rendent au travail en voiture.

Les activités culturelles et de loisirs

Une vingtaine d'associations apportent aux habitants de la commune une offre d'animation et une offre de loisirs diversifiée.

Une antenne de l'école de musique de Cahors initie les enfants au solfège et à la pratique de divers instruments de musique (piano, guitare, violon etc.).

Les deux bourgs participent au festival Cahors Juin Jardins au travers du parcours des jardins paysage en vallée du Lot.

La transition écologique et énergétique

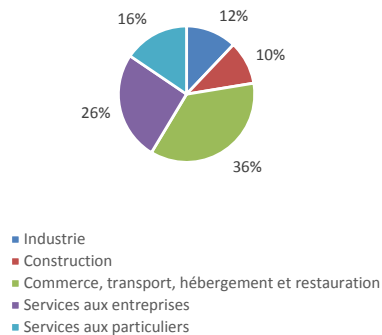
Des panneaux solaires ont été installés sur les toits de l'école, la salle des associations et le musée Mémorail. Ils produisent 30 000 kWh par an.

En 2017, la commune a créé une chaufferie bois et un mini réseau de chaleur qui desservent la salle multigénérationnelle, la mairie, des appartements et un bâtiment de l'ancienne communauté de communes. La rénovation permettra de réduire la consommation énergétique de 87%.

La Zone artisanale des Masseries, actuellement inoccupée, remplit les critères définis par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour être reconnue zone d'activités d'intérêt communautaire.

Depuis 1988, la commune a perdu plus de la moitié de ses exploitations agricoles et presque deux-tiers de ses emplois agricoles. La consolidation des exploitations agricoles a permis de ralentir la perte des surfaces agricoles utilisées (SAU), qui s'élève à 20% sur la même période.

Répartition des entreprises par secteur d'activité



L'habitat

Comme dans les autres communes rurales du territoire, les maisons individuelles anciennes (plus de 35% des logements ont été construits avant 1919) et des logements de grande taille (46% des logements ont au moins 5 pièces) prédominent. A la différence du pôle urbain et de la première couronne, la vaste majorité (76%) des ménages est propriétaire. Entre 2006 et 2015, 57 maisons individuelles ont été construites sur la commune, soit 9% du parc de logements. Comme sur le reste de l'agglomération, l'intensification de la construction est allée de pair avec le délaissement des logements les moins attractifs. Par résultat, la croissance du taux de vacance observée à l'échelle de l'agglomération impacte en particulier la commune où le taux de vacance est de 12%, le plaçant parmi les plus élevés de la communauté d'agglomération du Grand Cahors. La commune a également un parc de logements sociaux.

L'offre des services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics...)

Saint-Géry-Vers est à l'écart du maillage commercial principal concentré autour de Cahors. L'accessibilité aux commerces pour les habitants de la partie Est de l'agglomération apparaît

Diagnostic et identification des enjeux

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un site exceptionnel lové entre les méandres et des falaises de la vallée du Lot ; Des sites (le communal avec sa baignade à Vers, les sites d'escalade...) appréciés par les touristes et les habitants du Grand Cahors ; Deux centres-bourgs avec des profils complémentaires ; Des équipements touristiques (camping, hôtel-restaurant, hébergements touristiques) importants ; Des associations dynamiques (salle associative, jardin collectif) ; Des bourgs qui vivent toute l'année ; Des logements communaux qui servent de tremplin à l'installation des ménages avec enfants (mais qui connaissent un faible taux de rotation). 	<ul style="list-style-type: none"> Un bâti ancien souvent dense, à l'échelle inadaptée (trop vaste ou trop étriquée) et parfois sans espace extérieur ou mal orienté entraînant un taux de vacance élevé ; Les villages vacances (le Mas de Saboth et la Chêneraie) qui vivent de façon autonome par rapport au centre-bourg ; Un réseau de voirie, notamment les axes principaux qui traversent les bourgs-centres, qui laissent peu de place aux piétons et dévalorisent les logements au bord de la RD ; La faible qualité des réseaux numériques.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un potentiel de développement touristique lié à la qualité de l'environnement naturel et du patrimoine bâti, aux équipements existants (hôtels, campings, haltes nautiques...) et à sa situation à mi-chemin entre Cahors et Saint-Cirq-Lapopie ; Le projet de voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée qui présente un intérêt fort à trois échelles de connectivité (interne aux bourgs, entre St-Géry et Vers, avec les bourgs de la Vallée) et pour le développement du tourisme ; Une capacité d'accueil pour les activités économiques (zone des Masseries) ; 	<ul style="list-style-type: none"> La présence du Lot et du ruisseau de Vers qui engendrent des risques d'inondation (notamment le communal de Vers et la combe de la Poude) et limite le développement des centres-bourgs ; Le vieillissement de la population qui risque de ralentir la croissance démographique ; Un marché locatif perturbé par le tourisme (les propriétaires optent plutôt pour les locations saisonnières), ce qui empêche des jeunes ménages et des ménages avec enfants à s'installer sur la commune ; Une population permanente au seuil minimum pour faire vivre les commerces, entraînant le risque de devenir un village touristique aux volets fermés en période hivernale.
ENJEUX	
<ol style="list-style-type: none"> Trouver des complémentarités entre les deux bourgs d'un poids démographique comparable afin d'éviter un effet de concurrence qui réduirait leurs intérêts respectifs ; Conforter le pôle de commerces et de services de Saint-Géry ; Répondre aux attentes des touristes et mieux capter les flux touristiques, notamment à Vers ; Saisir l'opportunité présentée par la voie verte ; Attirer des familles afin d'assurer une activité commerciale viable et la vitalité des centres-bourgs ; Recycler les logements vacants. 	

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Les deux bourgs d'un poids démographique comparable (environ 400 à 450 habitants chacun) doivent trouver des complémentarités pour éviter un effet de concurrence qui réduirait leurs intérêts respectifs.

Aujourd'hui, le bourg de Vers a une vocation très touristique grâce à des structures d'accueil importantes (deux campings, un village vacances, un hôtel-restaurant, une halte nautique...) et la baignade du communal qui attire de nombreux visiteurs chaque été. Saint-Géry a également des atouts touristiques (site d'escalade réputé, stationnement pour les camping-cars, une halte nautique...) mais la commune fonctionne plutôt comme un pôle d'équilibre dont les services desservent les communes très rurales aux alentours. La stratégie de Saint-Géry-Vers consiste à favoriser le développement touristique pour conforter l'économie locale tout en veillant à ce que les bourgs vivent à l'année.

Cette recherche de complémentarité est au cœur du Projet de Développement et de Valorisation du Bourg-Centre. Par exemple, l'aire de camping-car qui présente des problèmes en termes de conflits d'usages sera fermée et l'aire de camping-car de Saint-Géry améliorée et valorisée.

La mise en œuvre du projet de valorisation et de développement sera également l'occasion de compléter la fusion administrative des deux anciennes communes par la création d'une vie sociale commune aux deux bourgs. En effet, les habitants et les commerçants consultés dans le cadre de l'élaboration du présent projet de valorisation et de développement ont exprimé leur souhait de mieux connaître les activités de chaque bourg et de participer à des instances de concertation concernant les actions inscrites au projet.

Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes

Si le positionnement de Saint-Géry-Vers dans la vallée du Lot et si ses structures d'hébergement, notamment collectif, confèrent à cette commune un potentiel qui assurent la viabilité des commerces et des services en saison touristique élargie (de mars à novembre), il est fondamental de conforter la population des résidents pour assurer la pérennité de ces services et renforcer le rôle de commune en tant que pôle d'équilibre rural tout au long de l'année.

Afin de conforter son attractivité touristique, mais surtout résidentielle, Saint-Géry-Vers travaillera sur le cadre de vie, notamment la qualité des espaces publics. Avec le réaménagement des espaces publics, la commune souhaite répondre à plusieurs problématiques. D'abord, les aménagements doivent apporter une réponse à l'omniprésence de la voiture qui fait du tout à son image, rend les déplacements à pied difficiles et diminue l'attractivité des logements en bord de route. Ensuite, les aménagements doivent conforter les nombreux atouts touristiques tout en assurant que ces espaces « vivent » à l'année et en anticipant l'arrivée de la voie verte. En fin, une Opération Façades complètera cette démarche en améliorant la qualité esthétique et patrimoniale des façades visibles depuis l'espace public.

Pérenniser les activités touristiques et permanentes

Afin de pérenniser et développer les activités économiques locales, Saint-Géry-Vers créera des équipements structurants concentrant les flux d'habitants et des touristes vers les centres-bourgs. Ces équipements pourraient pallier une niche de marché inexploité (création d'un gîte de groupe) ou répondre aux besoins de l'économie locale (tiers-lieu à vocation rurale et touristique). Enfin, les aménagements permettront de relier ces équipements avec la voie verte et les centres-bourgs afin que les flux générés puissent profiter aux commerces de proximité.

Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial

Au regard des services qu'ils proposent, les principaux bourgs portent et relaient l'identité et l'image du Grand Cahors et le Grand Quercy. Le Projet d'Agglomération et le SCOT soulignent notamment que la présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs est décisive à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique du Grand Cahors. Le renouvellement de l'habitat et l'amélioration de sa qualité font partie des leviers à activer pour conforter et affirmer le rôle stratégique joué par les bourgs centres dans leur environnement.

A l'échelle du territoire du Grand Cahors et du territoire de projet du Grand Quercy, plusieurs démarches sont en cours visant à conforter les centralités du territoire, résorber la vacance dans le bâti ancien (qui se trouve principalement dans les centres bourgs) et assurer la qualité d'habiter dans le contexte de la transition écologique. Ces démarches seront mises en œuvre à Saint-Géry-Vers et contribueront à son projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat et la mise en œuvre de son PLH, le Grand Cahors lanceront une OPAH-RU à l'échelle de l'agglomération en 2018. L'opération visera notamment à résorber la vacance dans le bâti ancien, un enjeu important à l'échelle du territoire, en l'approchant comme un gisement potentiel pour intensifier le développement de l'habitat dans les zones déjà équipées et proches des services. Pour ce faire, le Grand Cahors s'appuiera sur les outils incitatifs et coercitifs déjà expérimentés sur le centre-ancien de Cahors et les adaptera aux spécificités de chaque centre-bourg.

Dans le cadre de sa candidature Pays d'Art et d'Histoire, le Grand Cahors coordonnera la réalisation des inventaires du patrimoine par ses communes-membres. Les inventaires permettront de valoriser le patrimoine du territoire auprès des visiteurs comme des habitants et guideront les choix dans les projets d'aménagement des espaces publics et de réhabilitation du bâti.

Rendre le parc de logements plus économes et lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire est un défi majeur de la lutte contre le réchauffement climatique pour le territoire. Afin de relever ce défi, le PETR Grand Quercy réalisera un PIG à l'échelle de ses sept communautés de communes et d'agglomération membres. Ce PIG visera notamment la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

AXE 1 : Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes	
Action 1 : Améliorer le fonctionnement des espaces publics	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement qualitatif des espaces prioritaires : place du castrum, communal de Vers, l'ancienne aire de camping-car de Vers, les entrées de Saint-Géry, le parking aux abords du communal de Saint-Géry <p><i>Projets envisagés à moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement des liaisons douces entre le parking et les activités (communal, voie

	<p>verte...) et sur la rue du Mas de Lucet à Vers, et implantation des équipements/activités sur le communal à Saint-Géry</p> <p><i>Projets envisagés à long terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement des liaisons entre la voie verte et l'école de Vers
Action 2 : Valoriser le patrimoine bâti	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une Opération Façade
AXE 2 : Pérenniser les activités touristiques et permanentes	
Action 1 : Conforter et développer les équipements touristiques et les activités économiques locales	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Transformation du pôle de santé en maison de santé : élaboration du projet et validation ARS Création d'un tiers-lieu à vocation rurale et touristique : concertation et étude de faisabilité Création d'un gîte de groupe : élaboration d'une étude de faisabilité Aménagement d'une véritable aire de camping-car à Saint-Géry <p><i>Projets envisagés à moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un gîte de groupe : acquisition, travaux, mise en service Transformation du pôle de santé en maison de santé : réalisation des travaux Création d'un tiers-lieu à vocation rurale et touristique : programmation et réalisation des travaux <p><i>Projets envisagés à long terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces d'articulation en lien avec la voie verte Marquage/signalisation des liaisons entre des sites touristiques (halte nautique de Saint-Géry, site d'escalade, hébergements touristiques à Vers) et les centres-bourgs Poursuite de l'aménagement de l'aire de camping-car à Saint-Géry
AXE 3 : Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial	
Action 1 : Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une OPAH-RU Lancement d'un PIG Réalisation d'un inventaire du patrimoine

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2018 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
AXE 1 : Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes					
ACTION 1.1 Améliorer le fonctionnement des espaces publics	<i>Projet 1.1.1</i> : Aménagement qualitatif des espaces prioritaires				
ACTION 1.2 Valoriser le patrimoine bâti	<i>Projet 1.2.1</i> : Mise en œuvre d'une Opération Façade				
AXE 2 : Pérenniser les activités touristiques et permanentes					
ACTION 2.1 Conforter et développer les équipements touristiques et les activités économiques locales	<i>Projet 2.1.1</i> : Transformation du pôle de santé en maison de santé : élaboration du projet et validation ARS				
	<i>Projet 2.1.2</i> : Création d'un tiers-lieu à vocation rurale et touristique : concertation et étude de faisabilité				
	<i>Projet 2.1.3</i> : Création d'un gîte de groupe : élaboration d'une étude de faisabilité				
	<i>Projet 2.1.4</i> : Aménagement d'une véritable aire de camping-car de Saint-Géry				
	<i>Projet 2.1.5</i> : Réhabilitation des quais d'amarrage et des cales de mise à l'eau				
AXE 3 : Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial					
ACTION 3.1 Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale	<i>Projet 3.1.1</i> : Mise en œuvre d'une OPAH-RU				
	<i>Projet 3.1.2</i> : Réalisation d'un inventaire du patrimoine				
	<i>Projet 3.1.3</i> : Mise en œuvre d'un PIG				

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires co-signataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des co-signataires.

AXE 1	Fiche action 1.1
Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes	Titre de l'action : Améliorer le fonctionnement des espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La cœur-battant de Vers est son communal qui se trouve à la confluence du Vers et du Lot. Un lieu de baignade et de promenade apprécié par les habitants du Grand Cahors ainsi que les touristes, le communal est également le site des événements principaux de la commune (vide-greniers, fêtes associatives...) et adjacent à un camping populaire avec les touristes. En contrebas de la route départementale qui traverse la commune, le communal est peu visible depuis la route. Cependant, le stationnement (voitures et camping-cars) crée des conflits d'usage et des liaisons entre le communal et la reste du centre-bourg peuvent être améliorées et valorisées.</p> <p>Le bourg de Saint-Géry forme un rectangle autour d'une vaste plaine en partie aménagée : à l'ouest, le centre-historique, à l'est, le nouveau lotissement autour de la gendarmerie, au nord, l'extension urbaine le long de la route départementale, et au sud, la rue de la gare dotée de nombreux équipements publics et de services de proximité construits dans les années 90 par la commune. La plaine est devenue donc le point central du bourg. Pour conforter son rôle, un trottoir ombragé pour lier les différents secteurs du bourg, des toilettes publiques, une aire camping-car et un petit amphithéâtre ont été aménagés sur la plaine en 2012. Malgré ces aménagements, et notamment dû à un manque d'ombre pendant l'été, la plaine est insuffisamment exploitée vu sa position centrale. La commune souhaite donc étudier des différentes possibilités pour mieux intégrer cet espace central dans le tissu urbain.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le fonctionnement été/hiver des espaces publics sur la traverse (près de la mairie, près des commerces) et le communal à Vers ; • Utiliser l'espace public pour pallier la faiblesse ou l'inexistence de certains espaces privatifs (extérieurs, jardins, cours...) dans les logements vacants du centre ancien de Vers ; • Améliorer le fonctionnement toute l'année et diminuer l'aspect très routier des espaces publics sur la traverse et le communal à Saint Géry ; • Poursuivre les aménagements déjà réalisés (gradins, liaison piétonne...) pour affirmer la fonction urbaine du bourg de Saint-Géry ; • Améliorer les déplacements, notamment en modes doux. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1 : Aménagement qualitatif des espaces prioritaires

Descriptif : En conformité avec les préconisations d'une étude de programmation globale (prenant en compte la circulation, le stationnement et les modes doux), réaménagement des espaces prioritaires à Vers (la place du Castrum, le communal et l'ancienne aire de camping-cars) et à Saint-Géry (les entrées du bourg et le parking). Le projet 2.1.4 concerne l'aménagement de l'aire de camping-car à Saint-Géry.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 525 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Réalisation d'une étude de programmation :

2018

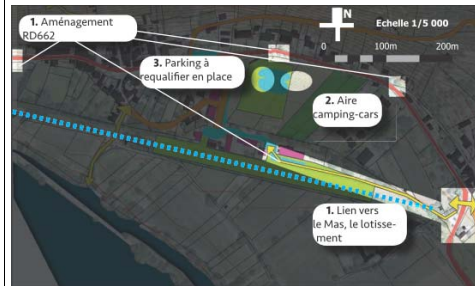
2019

Réalisation des aménagements :

2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective des actions.

AXE 2

Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes

Fiche action 1.2

Titre de l'action :
Valoriser le patrimoine bâti

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les traces de l'occupation de Saint-Géry-Vers sont très anciennes et témoignent de la présence humaine depuis la préhistoire. Les sites classés ou inscrits monuments historiques (les grottes de Pargouzet et de Labigourdane, les vestiges de l'aqueduc gallo-romain, la chapelle Notre-Dame de Velles) tout comme les logements des centres-bourgs témoignent de l'histoire de la commune et lui donnent son caractère patrimonial.

Cependant, ce caractère patrimonial est souvent caché par la vétusté du bâti ou les traitements de façades inadaptés qui font du tort à l'image touristique et à l'attractivité résidentielle.

Les actions de l'axe 3 *Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial* contribueront également à valoriser le patrimoine bâti des deux centres bourgs.

Objectifs stratégiques

- Protéger et valoriser les éléments patrimoniaux dans les aménagements et le développement futurs de la commune ;
- Embellir les centres historiques de chaque centre-bourg.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1 : Mise en œuvre d'une Opération Façade

Descriptif : Mise en œuvre d'une démarche de valorisation du cœur historique en incitant les propriétaires à réaliser des travaux d'embellissement de l'espace bâti. La mise en œuvre d'une Opération Façade comporte les étapes suivantes :

- définition du périmètre ;
- écriture du règlement (propriétaires concernés, façades et travaux éligibles, montant de la subvention municipale...);
- suivi animation de l'opération.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

2020

2021

Partenariat technique et financier : Région, Département, Grand Cahors, CAUE

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective des actions, nombre de façades rénovées

Axe 2	Fiche action 2.1
Pérenniser les activités touristiques et permanentes	Titre de l'action : Conforter et développer les équipements touristiques et les activités économiques locales
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La création de la commune nouvelle implique de raisonner économiquement Saint-Géry-Vers comme une seule entité s'adressant à l'ensemble des clientèles présentes sur cette commune, c'est-à-dire la population permanente et la population touristique.</p> <p>Pour la population permanente, les deux enjeux majeurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'attirer une nouvelle population (jeunes ménages actifs travaillant par exemple à Cahors et ménages vivant en zone rurale à très faible densité souhaitant se rapprocher des services). Sans cette croissance démographique, il sera difficile aux activités économiques permanentes (commerces et services de proximité) de perdurer. Inciter cette population à consommer sur leur lieu de vie (actions collectives et évolution de l'offre) et à y pratiquer des activités de loisirs de façon à réduire l'évasion commerciale, à limiter l'impact de Cahors notamment auprès de la population active et des jeunes. <p>Pour la population touristique, l'enjeu premier est d'accroître les retombées sur les commerces et les services locaux des touristes qui séjournent notamment dans les hébergements collectifs situés à Vers et d'inciter les touristes de passage à s'arrêter sur la commune. Un enjeu secondaire est d'exploiter les atouts spécifiques à cette nouvelle commune (haltes nautiques, site d'escalade, à terme la voie verte) pour attirer une nouvelle clientèle.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> Créer des équipements phares contribuant à l'attractivité des centres-bourgs ; Trouver des nouvelles utilisations pour de bâti vacant de grande taille ; Créer de l'emploi. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Transformation du pôle de santé en maison de santé : élaboration du projet et validation ARS</p> <p>Descriptif : Elaboration d'un projet de santé compatible avec le schéma régional de santé et en partenariat avec l'ARS. Ce projet, come tout projet de maison de santé, devra être porté par les professionnels de santé.</p> <p>Maître d'ouvrage : à définir</p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2018</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenariat technique et financier : ARS, Région, Département, PETR du Grand Quercy, Grand Cahors</p>	

Projet 2.1.2 : Création d'un tiers lieu à vocation rurale et touristique : concertation et étude de faisabilité

Descriptif : Concentration avec les forces vives locales et réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un tiers-lieu répondant aux besoins des associations, des actifs navetteurs ou micro-entrepreneurs, et les activités agricoles et touristiques (notamment en termes d'accueil et hébergement des employés saisonniers)

Maître d'ouvrage : à définir

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors, associations et entreprises locales

Projet 2.1.3 : Création d'un gîte de groupe : élaboration d'une étude de faisabilité

Descriptif : Réalisation d'une étude de faisabilité de la création d'une structure d'accueil de grande capacité (50 à 60 lits) permettant d'accueillir des groupes (associations, familles, scolaires) pour des activités diverses (classes vertes ou de découverte, séminaires, fêtes de familles, événement...).

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors, professionnels de tourisme

Les bâtiments identifiés



Projet 2.1.4 : Aménagement d'une véritable aire de camping-car de Saint-Géry

Descriptif : Aménagement d'un vrai espace pour les campings cars à l'est du parking actuel à Saint-Géry avec plantations/écrans par rapport à la voie, création d'ombrage, d'allées structurantes et liens avec les équipements du centre bourg.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

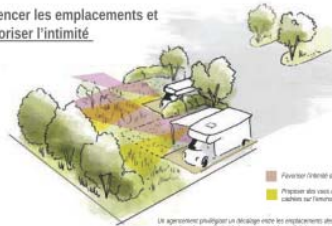
2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors

**aire de campings cars**

Agencer les emplacements et favoriser l'intimité



Le agencement privilégier un décalage entre les emplacements des véhicules pour de confort, d'intimité des usagers et la qualité des vues collectives sur l'environnement.

Extraits du Guide sur les aires d'accueil des camping-cars du CAUE46



Emplacements en hautes

Considération de deux modes d'agencement des emplacements : en hautes, en bas, à double ou triple voie, en double ou en simple.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de double ou triple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

• en cas de simple voie, favoriser l'intimité des emplacements.

Le quai d'amarrage de Saint-Géry**Le quai d'amarrage de Vers****Le programme global de réhabilitation des cales de mise à l'eau****ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Réalisation effective des actions, taux de remplissage de la maison de santé, du tiers-lieu et de l'aire de camping-car, retombées économiques du tourisme fluvial.

Axe 3

Fiche action 3.1

Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial

Titre de l'action :
Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Au regard des services qu'ils proposent, les principaux bourgs portent et relaient l'identité et l'image du Grand Cahors et le Grand Quercy. Le Projet d'Agglomération et le SCOT soulignent notamment que la présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs est décisive à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique du Grand Cahors. Le renouvellement de l'habitat et l'amélioration de sa qualité font partie des leviers à activer pour conforter et affirmer le rôle stratégique joué par les bourgs centres dans leur environnement.

A l'échelle du territoire du Grand Cahors et du territoire de projet du Grand Quercy, plusieurs démarches sont en cours visant à conforter les centralités du territoire, résorber la vacance dans le bâti ancien (qui se trouve principalement dans les centres bourgs) et assurer la qualité d'habiter dans le contexte de la transition écologique. Ces démarches seront mises en œuvre à Saint-Géry-Vers et contribueront à son projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

A Saint-Géry comme à Vers, la vacance concerne en particulier le bâti ancien implanté dans des secteurs de forte densité. Le bourg de Vers est nettement plus impacté par la vacance (32 logements de type appartement ou maison ont été identifiés dans le tissu ancien) alors que Saint-Géry en totalisait une quinzaine. La vacance est liée au manque d'espaces privatifs, l'exiguïté de la parcelle, la vétusté, la configuration du bâti, les nuisances (proximité à la D662) constituant autant de freins à l'occupation du logement dans un secteur où le marché immobilier est globalement distendu.

Objectifs stratégiques

- Résorber la vacance dans le bâti ancien du centre-bourg.
- Conforter l'attractivité résidentielle du centre bourg en améliorant la qualité patrimoniale, le confort et la performance énergétique des logements.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : Lancer une OPAH-RU

Descriptif : Dans le cadre de l'élaboration du PLH et en lien étroit avec les communes, l'enquête sur le logement vacant ou encore l'identification des assises immobilières pouvant ouvrir sur des opérations requalifiantes ont montré que le patrimoine bâti des centres-bourgs comportait des gisements stratégiques pour renforcer la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg. Ce gisement est aussi considéré dans sa capacité à promouvoir de nouvelles réponses : habitat intergénérationnel, hébergement des saisonniers dans les secteurs touristiques du territoire...

Il s'agit donc de mettre en œuvre un programme multi-sites d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain des centres-bourgs composé des étapes suivantes :

- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de mettre à jour le diagnostic territorial, identifier les périmètres d'intervention, définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Définition des aides spécifiques du Grand Cahors, des partenaires et de la commune ;
- Définition d'une stratégie opérationnelle ;
- Recrutement d'un prestataire pour assurer le suivi-animation.

Maître d'ouvrage : Grand Cahors (animation OPAH-RU) et commune (aides complémentaires)

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021

Partenariat technique et financier : ANAH, Région, Département

**Projet 3.1.2 : Réaliser d'un inventaire du patrimoine**

Descriptif : Recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine architectural et immobilier qui présentent un intérêt culturel, artistique ou scientifique. Avec la coordination du Grand Cahors, il s'agit de répertorier l'ensemble des biens « créés de main d'homme » et inscrits dans l'histoire de la commune, de manière à alimenter les bases de données nationales.

Cette mission d'inventaire peut être valorisée dans les projets d'aménagement des parcours piétonniers (signalétique, panneaux, patrimoine). Elle contribuera également à guider et prioriser les choix d'aménagement des espaces publics et de réhabilitation du bâti ancien afin de mieux valoriser le caractère patrimonial du centre-bourg.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021

Partenariat technique et financier : Région, Grand Cahors

Projet 3.1.3 : Mise en œuvre d'un PIG

Descriptif : D'une durée de 3 ans ce programme d'intérêt général vise à promouvoir l'amélioration de l'habitat grâce à un dispositif d'aides (accompagnement, conseil et financement à la réalisation de travaux) à destination des propriétaires privés.

Maître d'ouvrage : PETR du Grand Quercy

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

2018

2019

2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Commune, ANAH, PDLHI, ADIL, CAUE, Quercy Energie, CAF, MSA, CAPEB, dispositif FLAMME

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective de l'action.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**- du territoire communautaire du Grand Cahors**

Le premier Projet de Territoire du Grand Cahors a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2015. Fruit d'un travail de plus de deux ans, il repose sur l'affirmation de cinq valeurs partagées :

- Une identité construite autour d'une qualité de vie et patrimoniale entre ruralité et phénomène (r)urbain ;
- Une gouvernance partagée dans le respect de l'équilibre urbain-rural de territoire avec ses habitants ;
- Une attractivité économique basée sur la qualité du cadre de vie et des moyens de communication ;
- Des services rationnels, mutualisés, réactifs et équitablement répartis sur le territoire ;
- Un partage des moyens et des coûts pour favoriser l'accès à des services locaux efficaces.

Ce projet est organisé autour de trois grandes ambitions. Un axe transversal souligne l'importance du dialogue à trois échelles : avec les habitants, avec les communes et vers l'extérieur afin de s'ouvrir aux dynamiques existantes.

Les ambitions économiques

La stratégie économique du Grand Cahors vise à dynamiser le tissu économique existant tout en confortant l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets exogènes. Le Schéma de développement économique et touristique (SDET), validé en mars 2018, ambitionne de renforcer les filières performantes en lien avec les forces endogènes du territoire. L'attractivité économique du territoire passe par le développement d'une main d'œuvre qualifiée et l'accompagnement des porteurs de projets. Le deuxième schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE), en cours d'élaboration, cherche à créer une nouvelle dynamique au croisement de filières universitaires et économiques du territoire.

Ces stratégies reposent notamment sur la démarche ENERPAT qui vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Ils visent également à structurer des filières en lien avec le vieillissement de la population (services à la personne, audition), à conforter le dynamisme rural (mise en place d'un Projet Alimentaire du Territoire - PAT - pour réintroduire le maraîchage sur le territoire, soutien aux activités artisanales) et à assurer l'équilibre commercial de la ville-centre vis-à-vis sa périphérie (soutien aux commerces du centre-ville, animation, étude de commercialité, rénovation des halles). De plus, les nouveaux modes de travail sont pris en compte par la collectivité qui accompagne les projets de tiers-lieux (fablab et coworking) dans leur maturation et réalisation.

En fin, l'objectif du projet de territoire d'améliorer l'identité touristique et d'élargir la saisonnalité est retranscrit dans le projet du Grand Site Occitanie. Pour atteindre cet objectif, le Grand Cahors souhaite développer un véritable projet de destination s'appuyant sur le rayonnement de Cahors et le caractère structurant de la vallée du Lot et de son vignoble. C'est pourquoi le Grand Site Occitanie, pour la période 2018-2021, est porté par le Grand Cahors et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble afin d'engager des projets d'envergure et consolider les filières touristiques favorisant une logique de séjour, notamment l'itinérance (via la future voie verte), la navigation sur le Lot, l'œnotourisme, le géotourisme et le patrimoine tout en poursuivant la valorisation des cœurs emblématiques (Cahors et Saint-Cirq-Lapopie) ainsi que le site majeur de visite (la grotte du Pech-Merle à Cabrerets).

Le Projet de Valorisation et de Développement du Bourg-Centre de de Saint-Géry-Vers s'articule parfaitement avec l'axe économique du Projet de territoire du Grand Cahors en confortant le dynamisme de ce pôle d'équilibre du territoire très rural de l'est de l'agglomération. Le projet de création d'un tiers-lieu à vocation rurale et touristique répond aux besoins des entreprises et actifs locaux tout en anticipant les nouveaux modes de travail en conformité avec le schéma de développement économique et touristique.

Les différents projets touristiques (création d'un gîte de groupe, réaménagement de l'aire de camping-car, réaménagement des espaces publics) s'inscrivent à la stratégie touristique du Grand Cahors en confortant les filières favorisant une logique de séjour et la répartition des flux de touristes sur le territoire. Ces projets confortent notamment les équipements en lien avec l'itinérance, qu'il soit en camping-car, en house-boat ou à vélo (notamment en anticipant l'arrivée de la voie verte). Identifié comme lieu d'intérêt touristique dans le cadre du Grand Site Occitanie « Cahors-Vallée du Lot », ces projets renforceront l'attractivité touristique du territoire.

Le Grand Cahors veillera à l'articulation et la cohérence entre la stratégie économique à l'échelle communautaire et les projets économiques sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les ambitions sociales

Les ambitions sociales du Projet de territoire visent la cohésion territoriale en adaptant l'offre de services, de logement et de mobilité aux contextes divers, du pôle urbain aux communes rurales.

Pour répondre à cette ambition, le territoire du Grand Cahors s'engage dans un schéma d'orientation culturelle afin d'afficher une identité et de rayonner à l'extérieur et de développer une offre culturelle de proximité permettant le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et garantissant le « bien vivre ensemble ».

Le PLH, approuvé en janvier 2018, s'engage à répondre aux besoins en logement des habitants et nouveaux arrivants tout en limitant l'étalement urbain. Pour conforter les différentes polarités du territoire et favoriser l'accès à un logement abordable pour tous, le PLH vise une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire. Pour lutter contre l'étalement, la priorité se tourne vers la densification des centres bourgs.

Avec la révision du PSMV, la Ville de Cahors a enclenché une stratégie transversale de reconquête de la centralité, sur le leitmotiv « reconstruire la ville sur la ville », désormais intitulée Cahors, Cœur d'Agglo. Après avoir expérimenté des outils (Opération Façades, taxe sur des logements vacants...) il est désormais souhaité de décliner cette stratégie sur l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Afin d'assurer l'accès aux services sur son territoire, le Grand Cahors s'est fait confier la compétence maisons de services aux public (MSAP) par ses communes membres, alors que le transfert était optionnel, et en a ouvert deux sur son territoire à Catus et à St Géry-Vers, pôles d'équilibre de l'agglomération. Il entend également ouvrir une structure similaire sur le pôle urbain Cahors-Pradines où des problématiques d'inclusion sont également avérées.

La mobilité est également un enjeu important pour la cohésion du territoire du Grand Cahors et sa connexion avec la métropole toulousaine et Paris. En effet, la desserte interne des territoires, communautaires notamment, doit constituer un vrai enjeu, afin de garantir quotidiennement l'accès du plus grand nombre de personnes à la mobilité. La politique locale facilitant l'intermodalité entre offres ferroviaire et routière (lignes régionales, lignes urbaines, parkings relais, ...) doit aussi être soutenue. Le Projet de territoire mise sur la recherche de complémentarité entre les différents modes de déplacement, et surtout l'intermodalité.

La stratégie de Saint-Géry-Vers s'inscrit parfaitement dans l'objectif du SCOT, du PLUi et du PLH de limiter l'étalement urbain en confortant les centres-bourgs. Saint-Géry-Vers vise à améliorer l'attractivité de ses centres-bourgs en travaillant sur le cadre de vie (notamment la qualité de l'espace public) et le recyclage des logements vacants.

Considérant l'enjeu présenté par les logements vacants sur la commune et l'objectif du PLH de lutter contre la vacance en centre-bourg, le Grand Cahors pilotera une OPAH-RU sur les deux centres-bourgs en étroite coopération avec la commune qui complètera les aides ANAH avec des aides communales. Pour valoriser le patrimoine bâti, la commune réalisera un inventaire patrimoine et mettra en place une Opération Façade. Enfin, la stratégie de Saint-Géry-Vers vise une meilleure prise en compte des déplacements des piétons dans l'aménagement des espaces publics répondant ainsi à l'objectif du Grand Cahors de favoriser les modes doux. L'anticipation de l'arrivée de la voie verte permettra la commune de saisir de cet équipement phare pour relier les deux bourgs-centres.

Les ambitions environnementales

L'attractivité du territoire, ainsi que sa cohésion, dépendent de la prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale. Afin de réduire les émissions de GES, le Projet de territoire se concentre sur la rénovation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables (axes de travail des TEPCV du PETR et du PNR) notamment par le biais de la démarche innovante ENERPAT. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration : il s'attachera à identifier les domaines les plus énergivores et pollueurs sur le territoire puis à mettre en place des outils d'amélioration. Il constituera le volet du Plan Climat « volontaire » du Parc sur le territoire commun.

L'eau, dans toutes ses formes, et les paysages exceptionnels sont des atouts incontestables du territoire. L'eau y est à la fois une ressource essentielle, un vecteur de l'identité du territoire et un support de l'attractivité touristique. Le Projet de territoire s'engage donc à maintenir sa qualité, préserver les milieux aquatiques et améliorer la performance des équipements d'eau potable. Les extensions urbaines des dernières décennies ont eu tendance à dénaturer les paysages typiques du territoire. L'élaboration en cours du PLUi permettra de mieux appréhender et traduire cette logique de préservation et de valorisation des espaces.

En 2018, sur le fondement d'une pré-étude réalisée par le SYDED du Lot, le Grand Cahors a officiellement candidaté à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Occitanie, relatif à la mise en œuvre de la tarification incitative (TI) des ordures ménagères. Le Grand Cahors espère que la facturation de la collecte en fonction du niveau de production de déchets des bénéficiaires du service public les encouragera à modifier leurs comportements (réduire, trier, composter, recycler...) pour limiter leur contribution financière.

Outre les effets escomptés pour l'attractivité de ses centres-bourgs, la stratégie élaborée par Saint-Géry-Vers participera également aux objectifs environnementaux du Grand Cahors et du PNR en améliorant la consommation énergétique de l'habitat (par la mise en œuvre par le PETR d'un PIG), la facilitation de l'utilisation des modes doux (par l'aménagement des espaces publics) et la valorisation de la vallée du Lot (en renforçant le lien entre les centres-bourgs et la rivière).

La récente mise à jour du Projet de territoire du Grand Cahors a souligné l'importance de l'eau comme un des atouts incontestables du territoire. L'eau y est à la fois une ressource essentielle, un vecteur de l'identité du territoire et un support de l'attractivité touristique. Les projets de Saint-Géry-Vers visant à renforcer les liens entre les centres-bourgs et le Lot s'inscrivent parfaitement à la stratégie communautaire et de la Charte du PNR.

- du territoire de projet du Grand Quercy

Le Contrat Territorial Occitanie du Grand Quercy identifie trois enjeux structurants pour développement de son territoire.

- I. Mener une action économique et une croissance verte
- II. Soutenir la transition écologique et énergétique du territoire
- III. Développer l'attractivité du territoire

Ces axes stratégiques seront déclinés sur son territoire. Les communes Bourgs-Centres seront notamment concernés par les actions menées par le PÉTR en faveur de la réhabilitation énergétique des logements, la mobilité et la santé.

Implication en faveur du PIG

La communauté d'agglomération du Grand Cahors s'est engagée depuis plusieurs années sur l'amélioration de la qualité d'habiter et de la performance énergétique des logements. Ces deux thématiques constituent des axes d'intervention prioritaire de la politique locale de l'habitat pour le Grand Cahors et elle a engagé, à cette fin, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre de Cahors ainsi que sur les cœurs de bourgs des communes du Grand Cahors.

D'autres communautés de communes du territoire se sont également impliqués dans ce type de démarche (diagnostic pré opérationnel sur le Quercy Blanc, OPAH, PIG et étude sur l'habitat indigne en Bouriane...).

Rendre le parc de logements plus économes et lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire est un défi majeur de la lutte contre le réchauffement climatique et un engagement très fort du PÉTR Grand Quercy qui porte depuis trois ans une action de lutte contre la précarité énergétique et un programme SLIME (Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre de son programme TEP cv, afin d'aider les ménages du territoire à diminuer leurs consommations d'énergie et à améliorer la qualité énergétique et le confort de leurs logements.

À la suite de la mobilisation des élus des communautés de communes du PÉTR Grand Quercy lors de la mise en place du programme TEP cv puis lors de la rédaction du contrat de ruralité dans lequel est inscrite la mise en place de ce PIG, la proposition que porte le PÉTR Grand Quercy est de réaliser ce PIG à l'échelle des sept communautés de communes et d'agglomération membres.

Ce PIG comportera un volet principal énergie pour la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, mais d'autres travaux seront également possibles comme la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ou encore l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. Les caractéristiques de ces interventions seront définies par une étude pré-opérationnelle et fixées en accord avec les Communautés de communes du territoire, puis formalisées dans la convention de réalisation du PIG.

La structure porteuse de cette action est le PÉTR, ce qui permettra de réelles économies d'échelle pour l'animation du dispositif. Toutefois l'intérêt réel de cette démarche repose avant tout et principalement sur la volonté et l'engagement politique des collectivités du territoire à mener ce type d'action mutualisée.

- Une étude pré opérationnelle qui sera menée en 2018.
- Le suivi Animation du PIG réalisé sur 3 ans de 2019 à 2021.

Les mobilités au sein du territoire du PÉTR

Le PÉTR Grand Quercy accompagne les bourgs-centre dans l'élaboration de leur contrat avec l'ambition de permettre la dynamisation des différentes fonctions inhérentes à leur développement.

Le nécessaire positionnement de ces bourgs-centre dans le territoire comme des pôles d'équilibre ou de services leur confère un rôle majeur dans le maillage et l'équilibre des dynamiques de renforcement de l'offre de service des différentes intercommunalités qui le composent.

Cette dimension du développement des bourgs-centre du PÉTR Grand Quercy met en évidence les fonctions de centralités de ces communes et leur rôle de structuration du territoire de la zone d'emploi de Cahors.

Ces bourgs-centres structurent et travaillent sur le renforcement des liens entre leur centre bourg et les différents équipements structurants répartis au fur et à mesure de leur création, du cœur jusqu'à la périphérie de ces communes. Cette réflexion doit permettre aux habitants des communes périphériques et du bourg centre lui-même, de trouver dans ces pôles un premier niveau de services répondant à leurs attentes.

Mais ces bourgs-centre s'inscrivent également dans un espace plus large à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors et doivent permettre et faciliter l'accès de leurs populations aux équipements de niveau supérieur correspondant aux pôles urbains du PÉTR Grand Quercy.

En lien avec le développement des nouvelles mobilités à l'échelle départementale et régional, le PÉTR Grand Quercy accompagnera les bourg-centre dans la mise en place et le développement de nouveaux espaces intermodaux liés à ces mobilités partagées et adaptées à de nouveaux usages de l'espace rural pour l'accès à ces services et à ces équipements. Il contribuera ainsi au renforcement des fonctions de centralité de ces bourgs-centre dans l'espace régional.

La santé

L'offre de soins constitue un enjeu important pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins de la population qui vont aller en s'accroissant du fait du vieillissement. Le territoire va devoir développer des services répondant aux besoins des populations, mettre un œuvre des dispositifs qui lui permettront d'être accueillant et attractif pour l'installation de professionnels de la santé. Il devra également soutenir les démarches innovantes, avec le développement de la télémédecine par exemple, dont des projets sont déjà à l'étude et le renforcement de la formation en adéquation avec le maintien de la population en place. Le PÉTR est en cours d'élaboration de son Contrat Local de Santé qui fixera les enjeux opérationnels du territoire en la matière. L'enjeu de ce contrat sera de construire une stratégie globale et cohérente d'amélioration de l'accès aux soins avec un maillage en services publics et de santé à l'échelle du PÉTR Grand Quercy (urbain / rural), facilitant et garantissant l'égalité d'accès à ces services pour tous les habitants du territoire. Rendre le territoire plus attractif

pour les professionnels de santé et favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, s'impliquer dans la prévention et la promotion de la santé, la santé mentale et développer la coordination des acteurs du territoire.

- **du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy**

Le PNR des Causses du Quercy mobilisera son ingénierie de projet territoriale et ses moyens en lien avec les actions pertinentes qu'il mène et liées au projet de bourgs-centre. Dans le cadre de sa Charte, il identifie Saint-Géry-Vers comme l'un des sept espaces de vie et de service à soutenir et renforcer afin de répondre aux besoins du territoire.

Le projet de développement et de valorisation du bourg centre de Saint-Géry-Vers répond à un double enjeu pour le Parc :

- assurer le maintien de services de proximité, supports d'une vie sociale et culturelle dynamique et permettant de répondre aux axes 2 et 3 de sa Charte (innover pour développer l'activité et l'emploi et faire des causses du Quercy un territoire accueillant solidaire et ouvert).
- composer une porte d'entrée pour le Parc et renforcer le lien entre la dynamique urbaine de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la dynamique rurale du territoire du Parc et leurs enjeux respectifs.

Par sa participation à la mise en œuvre du projet bourg-centre, le Parc souhaite agir, avec la Commune et ses partenaires sur :

- la transition énergétique en réduisant les déplacements et en améliorant l'intermodalité tout en favorisant une gestion optimale de l'espace
- l'attractivité du cadre de vie en agissant sur l'habitat et les espaces publics (dont jardins participatifs) et en garantissant à tous un accès aux services
- le développement économique en renforçant l'offre touristique et en développant les activités locales par la création d'espaces adaptés et le maintien de véritables centralités
- la protection et la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels grâce à la mobilisation des habitants et à la mise en place de politiques de préservation (eau, milieux naturels), de recensement et de restauration du patrimoine. A ce titre, le Parc porte notamment un Plan pluriannuel de gestion du Vers allié à la gestion du site Natura 2000 de la Moyenne vallée du Lot inférieur.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Saint-Géry-Vers et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,

- valorisation du patrimoine
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Lot

Le Département mobilisera principalement, dans le cadre du présent contrat bourg-centre, le **fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) et les outils en lien avec la délégation des aides à la pierre.**

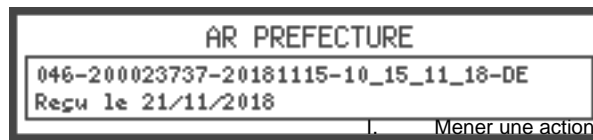
Le Département mobilisera, dans le cadre du présent contrat bourg centre, le **fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST).**

Ce dispositif s'inscrit dans les enjeux du projet de mandat dans le domaine des solidarités territoriales. Renforcé par la loi NOTRe qui désigne le Département comme chef de file en matière de solidarités territoriales, ce fonds vise à favoriser les projets pour un développement harmonieux du territoire.

Il permet de rassembler en un seul fonds toutes les aides du Département à l'investissement des collectivités ou groupements de collectivité.

Un panel important de thématiques est pris en compte dans le règlement :

- fiche 1 : les maisons médicales et les centres de santé
- fiche 2 : le petit patrimoine d'intérêt local
- fiche 3 : les bâtiments à caractère administratif ou associatif
- fiche 4 : les bibliothèques en milieu rural
- fiche 5 : les équipements liés au cadre de vie
- fiche 6 : les salles des fêtes
- fiche 7 : les équipements petite enfance
- fiche 8 : les équipements touristiques et de loisirs
- fiche 9 : les équipements sportifs
- fiche 10 : les équipements culturels
- fiche 11 : les commerces de proximité en zone rurale
- fiche 12 : les aménagements qualitatifs d'espaces publics en centre-bourg ou centre-ville
- fiche 13 : les écoles rurales
- fiche 14 : le patrimoine remarquable
- fiche 15 : les monuments historiques
- fiche 16 : la gestion de l'eau



- fiche 17 : les logements et aires d'accueil
- fiche 18 : les maisons de santé pluriprofessionnelles
- fiche 19 : les tiers-lieux

- I. Mener une action économique et une croissance verte
- II. Soutenir la transition écologique et énergétique du Territoire
- III. Développer l'attractivité du territoire

Depuis 2007, Le Département est **déléataire des aides à la pierre** sur l'ensemble du territoire lotois. Cette convention de délégation a été renouvelée en janvier 2018 pour les six années à venir.

S'appuyant sur le PDH – Plan Départemental de l'Habitat – approuvé lors de l'assemblée départementale du 24 mars 2016 – cette troisième période ambitionne de :

- structurer le développement de l'habitat et conforter sa qualité au bénéfice de l'attractivité des cœurs de territoire.
- améliorer les conditions de logement des ménages les plus fragiles
- et encourager et relayer les politiques territoriales de l'habitat

Ainsi, le Département, délégataire, décide de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de la rénovation de l'habitat privé et de la création de places d'hébergement.

Concomitamment, le Département a développé des aides sur fonds propres en faveur du parc privé et du parc public qui viennent conforter les dynamiques territoriales avec notamment une aide au suivi animation des opérations programmées et une priorisation des actions sur les communes structurantes de l'armature urbaine lotoise et les centres bourg.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Le Grand Cahors mobilise son ingénierie pour accompagner les communes Bourgs-Centres de son territoire dans l'élaboration et la structuration de leur projet de valorisation et de développement. Il assure la coordination de la démarche, la cohérence entre ces projets et les différentes stratégies sectorielles de l'agglomération (PLUi, PLH, schéma de développement économique et touristique...), ainsi que le suivi des maquettes territoriales.

Le Grand Cahors pourra être amené à intervenir en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses compétences ou examinera dans la limite de ses capacités budgétaires, dès lors que les projets auront un caractère supra communal et d'intérêt pour le territoire communautaire, les possibilités d'un accompagnement financier ou technique.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Grand Quercy et du PNR des Causses de Quercy

Le PETR Grand Quercy mobilisera son ingénierie de projet territoriale et ses moyens en faveur des thématiques répondants aux trois enjeux structurants identifiés dans son Contrat Territorial Régional pour contribuer au développement et la valorisation des Bourgs Centres du territoire.

Au travers de la prise en compte de ces trois enjeux, le PETR mobilisera ses moyens pour accompagner les communes dans la recherche de solutions techniques et financières en vue de la réalisation de leurs projets.

La PNR des Causses du Quercy apportera son expertise en matière de revitalisation des centre-bourg d'un point de vue méthodologie de projet et conception. Il participera aux réunions techniques et de pilotage afin d'apporter ses conseils et de faire le lien avec les autres dynamiques et projet du territoire. Il sera particulièrement mobilisé dans les domaines suivants :

- Touristique avec le Pôle de pleine nature (projet pour l'aqueduc, création d'une boucle d'itinérance, etc.),
- Environnemental, en mobilisant des moyens sur Vers, « commune pilote » en matière des Trames Verte et Bleue,
- Développement économique et en particulier sur le projet de tiers-lieux en lien avec le projet Matlab (réseau d'activités mutualisées) en cours de définition,
- Urbanisme, grâce à sa charte des espaces publics qui donne un cadre partagé pour la définition d'espaces publics adaptés aux communes du territoire,
- Énergétique, avec ses capacités de valorisation des CEE (suite TEP cv).

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué :

- des Communes Bourgs-Centres du territoire du Grand Cahors (Catus, Pradines, Saint-Géry-Vers)
- de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- du PETR du Grand Quercy,
- du PNR des Causses de Quercy,
- de la Région,
- du Département

Ce Comité de Pilotage associera également les services de l'Etat (Préfecture, DDT, UDAP...), le CAUE 46 et tous partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Saint-Géry-Vers.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et les Communes Bourgs-Centres du territoire du Grand Cahors (Catus, Pradines, Saint-Géry-Vers).

Il a pour mission :

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-10_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

**Le Président du Conseil Départemental
du Lot**

Carole DELGA

Serge RIGAL

**Pour le Président du Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural du Grand Quercy,
La Vice-Présidente**

**La Présidente du Parc naturel régional des
Causses du Quercy**

Danielle DEVIERS

Catherine MARLAS

**Le Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Cahors**

Le Maire de Saint-Géry-Vers

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Jérôme GILES